



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-258 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

BOUCHERIE "MAISON HAURUT" À GÉNISSAC : SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge du Développement économique et de l'Innovation,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les règlements européens et notamment l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID 19 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe confiant l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises aux EPCI ;

Vu les articles L 1511 et suivant et l'article L. 4251-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 19 décembre 2016 par sa délibération n°2016-3141 ;

Vu la convention et son avenant entre la Région Nouvelle Aquitaine et La Cali concernant l'attribution d'aides aux entreprises validée par la délibération n°2019.12.248 du Conseil Communautaire ;

Vu le dossier de Monsieur HAURUT, dirigeant de la société « MAISON HAURUT » en date du 7 septembre 2021,

Fort d'une expérience de 12 ans dans le secteur de la boucherie, charcuterie et traiteur en tant que salarié pour plusieurs établissements indépendants, Monsieur HAURUT souhaite aujourd'hui mettre à profit ses compétences en ouvrant son propre établissement.

En effet, il dispose d'un savoir-faire technique et des compétences spécifiques approfondies dans la tenue d'un magasin (gestion des commandes et du stock, gestion de la relation fournisseur, mise en avant des produits, animation du rayon, encaissement, ...). Monsieur Haurut est arrivé à pleine maturité dans l'exercice de sa profession.

C'est pourquoi, Mr Haurut souhaite implanter son activité à Génissac, en plein cœur de la commune, à proximité immédiate du supermarché Utile Coop du groupe Super U. Ce projet d'aménagement, mené par le propriétaire des murs du supermarché, porte sur la création d'une maison médicale et de 5 commerces.

Le local, livré brut, doit faire l'objet de nombreux travaux et aménagement pour un montant total d'environ 112 000 €. L'achat de l'équipement neuf représente un investissement de 64 210 €.

Mr Haurut souhaite proposer une gamme de produits de qualité, mais présentant un bon rapport qualité/prix. Il désire proposer des produits nobles du terroir local aquitain en s'appuyant sur son réseau de fournisseurs et de producteurs locaux. En dehors de la partie traditionnelle de découpe, il vendra également des produits de charcuteries, des volailles et des préparations bouchères.

Ce projet prévoit la création d'un emploi équivalent temps plein en plus de Mr Haurut.

Jusqu'à présent, La Cali a soutenu des projets structurants d'entreprises d'envergure afin de favoriser leur ancrage et leur développement localement (BERGEON, FRONERI, FAGE etc.). Cependant, les TPE, représentant la grande majorité du tissu économique local, favoriser la création de ces entreprises est également un enjeu important pour le territoire.

Dans le cadre de la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine, La Cali peut encourager la dynamique de création, le développement et la reprise de commerces et services, essentiels à la population jusqu'à 30 % (plafonné à 15 000 €) de leurs investissements d'au moins 2 000 € HT. Ainsi, il s'agit de soutenir l'acquisition de matériels conséquents, pérennes et directement liés à l'activité principale de l'entreprise.

Pour lancer cette activité, le porteur de projet a estimé un besoin d'investissement de 203 842 € (travaux d'aménagement et d'agencement du local et acquisition de matériels et outillage industriels). L'assiette éligible pour l'aide de La Cali est concentrée sur l'acquisition des matériels nécessaires et affectés au développement de l'activité commerciale estimée à 64 210 € HT. Il est proposé d'accorder une aide de 20 % de l'assiette éligible soit 12 842 €.

Mr Haurut va mobiliser des capitaux propres d'environ 16 000 € et il va également solliciter des financements auprès d'autres organismes (Gironde Initiative, Banques etc.).

Vu l'avis du Bureau en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (66 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 12 842 € HT à la société MAISON HAURUT pour soutenir la création de son activité ;
- signer la convention de partenariat.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-259 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI BORDEAUX GIRONDE EN FAVEUR DU SOUTIEN ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DU TERRITOIRE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, en charge du Développement économique et de l'Innovation,

Vu le Code générale des Collectivités territoriales,

Depuis 2016, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, La Cali a mis en œuvre des actions visant à promouvoir et améliorer l'attractivité économique de son territoire.

Elle a défini en 2018 sa compétence « Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » et un règlement d'intervention d'aides financières auprès des TPE du commerce, de l'artisanat et des services par le biais d'une convention de partenariat avec la région Nouvelle Aquitaine qui lui permettent ainsi de soutenir la création, le maintien et le développement de commerce de premières nécessités dans les communes rurales.

Dans ce cadre, la Cali a développé un partenariat avec la CCI de Bordeaux Gironde afin de se doter des outils nécessaires et complémentaires à la mise en place d'un plan d'action « commerce » à l'échelle de La Cali.

Ce plan d'actions se composera de 4 axes majeurs :

1/ Une mise à disposition de DATA : La CCI de Bordeaux Gironde met à disposition de La Cali un observatoire économique territorial permettant d'analyser finement l'offre commerciale du territoire (localisation, surface de vente, estimation des chiffres d'affaires, locaux vacants, calcul d'un marché potentiel...) ainsi que des tableaux de bord permettant d'analyser les flux dans les centres-villes de Libourne et de Coutras.

2/ Marketing Territorial : La Cali participe à des salons professionnels et ce, de façon mutualisée et organisée avec d'autres territoires afin de limiter les coûts et atteindre une échelle de visibilité pertinente. Ainsi, La Cali a la possibilité de faire connaître son territoire et ses atouts et de nouer des contacts avec des investisseurs.

5 événements majeurs de promotion économique et recherche d'investisseurs :

- le MIPIM, le salon dédié aux professionnels de l'immobilier,
- le SIEC, le salon dédié à l'immobilier commercial et au retail,
- Bordeaux VisioCommerce, journée lors de laquelle des enseignes commerciales nationales sont conviées afin de découvrir les opportunités d'implantations sur le territoire ;
- le MAPIC, salon international dédié à l'immobilier commercial,
- le SIMI, le salon référence sur l'immobilier d'entreprise.

3/ Ingénierie auprès des communes : Grâce à ce partenariat, La Cali peut aider les communes à vérifier la pertinence de leur projet avant tout investissement et aider les communes à orienter leur développement commercial. Elle apporte donc une réponse en ingénierie auprès des communes désireuses à la fois de re-dynamiser leur centre-bourg, de sauvegarder ou d'implanter un service de proximité à ses habitants ou de réfléchir à des problématiques commerciales.

4 études proposées :

- la réalisation d'étude de marché à destination des collectivités afin de disposer d'un outil d'aide au pilotage pour étudier le potentiel d'implantation d'une activité commerciale à l'échelle d'une commune ou d'un secteur déterminé ;
- la réalisation d'étude de potentiel commercial permettant d'identifier les activités potentiellement déployables sur un centre-bourg ou un centre-ville dans un ou des locaux identifiés ;
- la réalisation d'une étude de positionnement et de développement des marchés de La Cali dont l'objectif est de faire un état des lieux du fonctionnement et de la commercialité des marchés existants et de mesurer le potentiel de déploiement de nouveaux marchés sur le territoire ;
- la réalisation d'une étude de logistique urbaine sur les centres-villes de La Cali.

4/ Accompagnement à la digitalisation des commerçants : Continuer la démarche de transition numérique des commerçants initiée avec succès avec le plan de soutien Covid-19 mis en place en janvier 2021 en proposant un accompagnement individuel à la fois de premier niveau et de perfectionnement.

Ces actions seront activées au fur et à mesure et pour certaine réparties sur l'ensemble de la durée de la convention, soit jusqu'en 2024.

Pour 2021, il est proposé de formaliser le partenariat avec la CCI de Bordeaux Gironde pour un montant de 13 560 €. Cela représente les frais d'organisation de 4 salons professionnels (accréditations, stand...) et la mise à disposition des données économiques et commerciales (comptage des flux piétons et Observatoire de l'Offre Commerciale). Pour les années suivantes (2022 à 2024), le partenariat s'élève à 43 010 € par an.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat avec la CCI de Bordeaux Gironde

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 6185 - service gestionnaire et destinataire DGA 3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



(Handwritten signature in blue ink)

